

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
04-13-31-02-15

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Port de La Ciotat : présentation du compte-rendu 2016 de la DSP confiée à la SEMIDEP

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de M. le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a, par contrat de concession du 23 décembre 1996, confié la gestion et l'exploitation du port maritime de commerce et de pêche de La Ciotat à la SEMIDEP.

Le rapport annuel 2016 de la SEMIDEP est ci-après annexé. Ses principaux éléments sont les suivants :

EXPLOITATION DU DOMAINE INDUSTRIEL

Grâce notamment aux locations (bâtiments, terre-pleins et quais) en progression, le chiffre d'affaires du domaine industriel, s'établit en 2016 à 6 369 000 € contre 6 213 000 € en 2015 soit 2,5 % d'augmentation, en dépit de l'indisponibilité de la grande forme en travaux.

Les données concernant la grande plaisance sont très positives tant du point de vue du chiffre d'affaires que du nombre de manutentions (progression de l'activité de l'ascenseur à bateau notamment).

L'activité est tirée par les deux donneurs d'ordre principaux du site à savoir : Monaco Marine surtout qui égale ses records et dans une moindre mesure Composite Works.

Les travaux de restructuration de la grande forme et de ses terre-pleins ont été achevés et l'ensemble des équipements afférents (pompes notamment) mis en place.

Un nouveau modèle économique pour l'exploitation la grande forme a été élaboré suite à un appel à projets. Un nouveau contrat d'occupation sur cette partie du site a été conclu avec la société « Blohm&Voss-La Ciotat-SAS » au 1^{er} novembre 2016 pour une durée de 35 mois avec un principe d'intéressement de la SEMIDEP au chiffre d'affaires. Le démarrage de l'activité s'est fait plus lentement que prévu mais devrait se normaliser en 2017.

La réfection et la mise en conformité des neufs A, B, C du fait de leur complexité (présence d'amiante) a dû faire l'objet d'études complémentaires. La requalification du bâtiment Armement a été renvoyée au nouveau schéma d'aménagement des chantiers.

Enfin la révision du schéma d'aménagement a été engagée avec pour objectif de présenter de nouvelles orientations stratégiques de la SEMIDEP fin 2017 et de remanier en profondeur le Plan d'investissement à long terme.

EXPLOITATION DU PORT VIEUX

L'activité du Port-Vieux progresse sensiblement notamment en termes de nuitées et le chiffre d'affaires s'élève à 1 215 000 € en 2016.

Compte tenu de l'état général de la promenade du port vieux et de la partie subaquatique des quais, des études ont été programmées en vue de réaliser des travaux urgents en 2017 et 2018.

La requalification de la promenade se fera sous maîtrise d'ouvrage Métropole et le périmètre a donc fait l'objet d'un transfert de maîtrise d'ouvrage limité et temporaire du Département à la Métropole, avec convention tripartite (Département, Métropole, SEMIDEP). Le démarrage des travaux est prévu pour fin 2017-début 2018.

La requalification des soubassements des quais sera mise en oeuvre par la SEMIDEP. Cette opération est subventionnée à 100% par les collectivités au titre des « équipements de base ». Une convention devrait être passée avec l'ensemble des partenaires en 2017 et les travaux lancés en 2018.

Une réorganisation du plan d'eau du Port Vieux permettant d'accueillir des yachts plus grands (30 à 40 m) est prévue en lien avec le nouveau plan d'aménagement.

Le résultat financier de la DSP s'établissait en 2015 à 1 245 000 € et atteint, en 2016, un montant de 1 537 000 €

En termes de perspectives, on observe une tendance lourde de progression du marché mondial dont la SEMIDEP veut et peut profiter. Dans ce contexte, le site possède une marge de progression importante qui doit être valorisée. Dans cet objectif, une remise à plat des orientations stratégiques a été engagée en 2016 et devrait déboucher sur un nouveau plan d'aménagement d'ensemble fin 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL